Promotion de la paix : les bons offices scandinaves

Autor(en): **Delley, Jean-Daniel**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **42 (2005)**

Heft 1635

PDF erstellt am: **04.06.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1013422

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Les bons offices scandinaves

L'engagement de la Norvège et de l a Finlande doit servir d'exemple à la Suisse.

La Norvège s'est fait connaître au plan international par le «processus d'Oslo» qui, au début des années nonante, permit un rapprochement entre Palestiniens et Israéliens. Elle est active au Soudan, en Colombie, au Pakistan, en Erythrée, aux Philippines et en Haïti. Disposant d'un budget de trente-cinq millions d'euros, un service du ministère des affaires étrangères fort d'une dizaine de diplomates veille ici au respect d'une armistice, soutient là le dialogue interreligieux ou l'édification d'une société civile, finance des négociations de paix ou arbitre un différend. La Finlande joue également un rôle important quoi que plus discret dans la diplomatie au service de la paix. Une organisation privée, la «Crisis Management Initiative» (CMI) que dirige l'ancien président Martii Ahtisaari, supervise les discussions sur l'avenir de la province indonésienne d'Aceh. Le ministère des affaires étrangères d'Helsinki subventionne la CMI qui fonctionne comme secrétariat du «Processus d'Helsinki pour la globalisation et la démocratie», un forum pour le dialogue Nord-Sud.

Aujourd'hui, la neutralité ne constitue plus un avantage sur la scène internationale. Si la Norvège et la Finlande occupent si fortement le terrain de la promotion de la paix, c'est parce qu'elles ont manifesté une volonté politique claire appuyée, par des moyens financiers et humains adéquats.

Tout comme ces deux pays, la Suisse dispose de suffisamment de moyens pour développer une activité diplomatique, certes moins médiatique, mais susceptible à coup sûr de donner plus de substance à son action en faveur de la paix. *jd*

Ces lois qui dérangent

La justice bâloise a donné raison à l'association Transport et Environnement (ATE). La société immobilière «Bahnhof Ost» ne peut construire 625 places de parc, comme elle en avait reçu l'autorisation, mais seulement 500, maximum prévu par la loi. Le responsable de la société immobilière, un ancien conseiller d'Etat de la cité rhénane, a réagi en affirmant que cette loi était dépassée.

Faut-il rappeler à cet ex-magistrat que dans un Etat de droit toute loi peut être en tout temps révisée par le parlement, révision confirmée le cas échéant par le peuple. Mais cette procédure implique un débat, un échange d'arguments, une pesée d'intérêts. Un assouplissement des prescriptions en matière d'environnement pourrait se justifier par l'excellence de la qualité de l'air et l'usage ménager du sol. Encore faudrait-il en convaincre une majorité parlementaire et l'opinion publique.

Celles et ceux - autorités locales comme promoteurs - qui jugent obsolète la législation sur l'environnement, ou pour le moins certaines de ses dispositions, se gardent bien d'entreprendre une telle révision. Ils préfèrent interpréter la loi au coup par coup et au gré de leurs intérêts - profits privés ou développement économique. Et les mêmes dénoncent sans relâche les «abus» des organisations à qui la loi attribue un droit de recours. Ce droit de recours qui empêche les administrations et les promoteurs de vider progressivement la protection de l'environnement de sa substance. *jd*

Edito

En vitrine et dans les rayons de la politique extérieure

D'entrée de jeu, Micheline Calmy-Rey a voulu rendre la Suisse plus visible sur la scène internationale. On se souvient de son exigence de rencontrer le chef de la diplomatie américaine à Davos pour lui dire son fait à propos de la guerre contre l'Irak, ou encore de son franchissement de la ligne de démarcation entre les deux Corée. On l'a vue sur le terrain de la catastrophe humanitaire provoquée par le conflit du Darfour soudanais et dans le sud-est asiatique après le raz-de-marée.

Parfois le calendrier se révèle peu heureux, comme lorsque Micheline Calmy-Rey parcourt Israël et la Palestine dans l'ombre de sa collègue américaine. Et l'on peut s'irriter de la compassion très médiatisée dont fait preuve la magistrate. Toujours est-il que la population helvétique apprécie le dynamisme et le langage direct de la cheffe du Département des affaires étrangères. Cet impact n'est pas négligeable dans un pays où des décennies durant la neutralité a servi de justification à la plus grande retenue, pour ne pas dire la passivité, en matière de politique extérieure. Et l'image positive dont bénéficie Micheline Calmy-Rey ne sera pas de trop pour faire passer le cap référendaire à l'extension de la libre circulation et à l'accord Schengen/Dublin.

Plusieurs commentateurs ont ironisé sur les effets de manche - beaucoup d'images, peu de contenu - de l'action de la conseillère fédérale. C'est oublier le travail plus discret de son département dans les domaines de la gestion civile des conflits et de la promotion des droits humains. Dans son rapport sur la politique extérieure en 2000, le Conseil fédéral affirme réserver une place importante à ces domaines, pour lesquels le Parlement vient de voter un premier crédit cadre.

Mais pour l'heure l'engagement helvétique donne encore l'impression d'un éparpillement qui peine à traduire une stratégie claire (www.eda.admin.ch/eda/f/home/foreign/humsee.html).

Certes un petit pays n'a pas à rêver de jouer dans la cour des grands. Toutefois, d'autres pays tout aussi modestes que la Suisse se montrent plus actifs sur le terrain de la promotion de la paix et des droits humains (cf. ci-contre). Un engagement accru de notre part rendrait plus crédible encore les efforts de visibilité entrepris par la responsable de la diplomatie helvétique. *jd*